

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

COLLECTIVITES

FAVORISER UNE ALIMENTATION SAINE, DURABLE ET LOCALE DANS LES CANTINES SCOLAIRES

L'axe transition agroécologique comporte un soutien à certaines cantines scolaires, à hauteur de 50 millions d'euros. Ce soutien vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, ainsi qu'une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi EGAlim », dans leur service de restauration scolaire. Cet axe permet de financer des investissements matériels et immatériels, des prestations intellectuelles (formations, audits, conseils, études). La date de clôture du dispositif est fixée au 31 octobre 2021.



PROLONGATION DE LA PROCÉDURE DÉROGATOIRE D'ÉTALEMENT DE CHARGES

Afin de limiter l'impact des dépenses exceptionnelles de lutte contre la crise des collectivités locales sur leurs équilibres financiers, la procédure budgétaire et comptable dérogatoire d'étalement de charges, mise en place en 2020 est prolongée sur le premier semestre 2021. Un texte actualisant ce dispositif décrit par la circulaire du 24 août 2020 sera très prochainement adressé aux élus locaux.



ENTREPRISES

BAISSE DES IMPÔTS DE PRODUCTION

6 834 ENTREPRISES VONT BÉNÉFICIER DE 51 131 188 € EN CHARENTE-MARITIME

Cette mesure vise à alléger les impôts de production des entreprises dans un objectif de renforcement de leur compétitivité et de l'attractivité du territoire. Cela se traduit par la combinaison de 3 mesures : la réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), l'abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée. Ces mesures fiscales s'appliquent aux impôts dus au titre de l'année 2021. Les entreprises concernées n'ont aucune démarche à réaliser pour en bénéficier.



ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

SÉCURISER LES RÉSEAUX DE FIBRE OPTIQUE

Le dispositif vise à accélérer la sécurisation physique des réseaux afin de répondre aux enjeux de sécurité et de pérennité des infrastructures. Les projets peuvent se traduire notamment par leur enfouissement, par la sécurisation de l'alimentation énergétique et télécom des sites majeurs, par la sécurisation renforcée de raccordements d'infrastructures majeures aux réseaux de communications électroniques, et notamment des sites mobiles et des datacenters. La Banque des Territoires finance ces projets en mobilisant différents outils, qui seront disponibles jusqu'au 16 juillet 2021.



CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance
CLIQUEZ ICI